

INCONTRÔLABLES



Le 19/02/24

Mobilisation historique, Direction irresponsable !

LE PROBLEME RESTE ENTIER ! LA MOBILISATION DES ASCT VA CONTINUER !

⇒ La grève des 16/17/18 février a été massive, puissante et a démontré à la direction, s'il en était besoin, que la détermination des ASCT était totale !

⇒ Des dirigeants SNCF qui oublient le dialogue social mais n'oublient pas de colporter de fausses informations dans les médias.

Farandou sait ce qu'il a à faire s'il veut éviter une nouvelle mobilisation ASCT ! La table ronde CPA sera donc la dernière chance pour la direction d'éviter une nouvelle grève nationale ASCT !



Nous voulons toujours :

⇒ La revalorisation de notre prime de travail (Code Prime 24) ! Pas besoin de créer une usine à gaz, il suffit de procéder comme il y a 1 an, en augmentant le taux de la 1ère ligne de la Prime de Travail (la ligne « Accompagnement Trains » était passée de 14€ à 20€ au 1er janvier 2023. Pour exemple, si le taux passe de 20€ à 30€, c'est 200€ de gagné sur la prime de travail mensuelle / si il passe de 20€ à 45€, c'est 500€ de gagné sur la prime de travail mensuelle.)

⇒ Le CPA spécifique ASCT doit être fortement amélioré pour gommer les effets néfastes des réformes successives des retraites.

⇒ L'accès au C2P ou à un équivalent : Il est urgent que nos dirigeants planchent sur le sujet et entament des démarches pour que les ASCT puissent en bénéficier !

Nos dirigeants mettent en danger les ASCT !

En véhiculant de fausses informations sur la rémunération des ASCT, les dirigeants SNCF ont mis en danger les ASCT.

Des Droits d'Alerte déposés partout sur le territoire !

Les élu-e-s CSE ont jugé dans de nombreuses régions et axes que les ASCT étaient clairement en danger après qu'ils aient été trainés dans la boue ces derniers jours. Les propos tenus par les dirigeants SNCF ont contribué à créer cette atmosphère qui s'apparente à un lynchage médiatique !

Des élu-e-s CSE ont donc posé des Droits d'Alerte pour un Danger Grave et Imminent pesant sur les ASCT !

Les enquêtes immédiates et CSSCT extraordinaires sont en cours ! SUD-Rail appelle chaque ASCT à utiliser son droit de retrait de manière systématique s'il se sent en danger et à déclencher la procédure prévue pour la prise en charge des agents victimes d'atteintes (relève immédiate, consultation médecin, arrêt de travail, déclaration accident du travail, dépôt de plainte) à la première insulte, menace, agression !

SI LA DIRECTION NE RÉPOND PAS (ces prochaines semaines) AUX REVENDICATIONS...

SUD-RAIL APPELLERA À NOUVEAU LES ASCT À LA GRÈVE, AVEC LE CNA, APRÈS LA TABLE RONDE CPA !

